

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2016

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Adoption du procès-verbal du Conseil de faculté du 17/10/2016
3. Approbation du budget 2017
4. Catalogue des tarifs
5. Demandes de subvention pour :
 - Association Office Régional de l'Intégration et de la Ville de Strasbourg (ORIV)
 - Association des étudiants du Master 2 Droit pénal et sciences criminelles : Concours Lombois
 - Association des étudiants du Master 2 Droit et Gestion de Patrimoine
6. Remise des prix 2015- 2016
7. Règlement intérieur
8. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Mme Catherine BIERENT, Chargée de mission filière AES
Mme Peggy DUCOULOMBIER, Vice-Doyen Master Droit
M. Etienne MULLER, Vice-Doyen Licence Droit
Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, M. Jean LAPOUSTERLE, M. Jean-Maternelle STAUB, M. Dominique RITLENG, M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

M. Patrice HILT, Mme Delphine PORCHERON, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER,

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Ouran DAUBER, Mme Agathe WALTER

MédiaDroit :

M. Darius RAFIEE DEMNEH, Mme Anne-Charlotte GERHART, Mme Alix GUEGAN, Mme Maëva ZARA, M. Charles-Alexandre SCHULTZ

UNI :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI, M. Michel ANDREU-SANCHEZ

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant de l'Ordre des avocats

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD à M. Raphaël ECKERT

Mme Caroline KLEINER à M. Jean LAPOUSTERLE

Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE à M. Jean LAPOUSTERLE

Collège B

Mme Fabienne GAZIN à M. Patrice HILT

Mme Monica HUBELE à Mme Christel SIMLER

M. Salim ZEIBAK à M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

M. Christian DERRIEN à Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Ilyas KENADID à M. Ouran DAUBER

Mme Ségolène TAGLANG à Mme Agathe WALTER

Personnalités extérieures :

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg à M. Cédric LUTZ-SORG

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Collège A : Mme Estelle NAUDIN

Personnalités extérieures :

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg

Mme Isabelle KUHN-MAGRET, Présidente de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

M. Franck NAFFIEN, représentant de l'Ordre des experts comptables

Mme Sonia KLEISS-MAGRET, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Nicolas MOIZARD, directeur adjoint Fédération Recherche

M. Quentin URBAN, directeur de l'IEJ

Mme Frédérique BERROD, Directrice Fédération Recherche

Mme Sylvie LACAULE, Directrice par intérim du SCD

Membres élus :

Collège A :

Collège B : M. Thomas BOULLU, M. Pierre SCHAEFFER

Collège des Etudiants :

M. Adel SLIMANI (MEDIADROIT)

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, Conseil Régional d'Alsace

M. Dominique VIEILLEDENT, Tribunal administratif de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	30

Mme le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h02.

Elle énonce les procurations, les personnes excusées, la démission des deux étudiants présents de l'UNI puis aborde l'ordre du jour.

1. Informations du doyen

- Le Conseil de faculté était initialement prévu le 09 janvier 2017 mais pour des raisons de calendrier budgétaire, il a été avancé. Le prochain Conseil de faculté se tiendra le 23 janvier 2017 eu égard aux échéances des textes pour la sélection en master et sera précédé par une Assemblée de faculté le 09 janvier 2017.
- Le séminaire intensif de révision destiné aux licences première année se déroule en ce moment. De nombreux étudiants se sont inscrits, marquant le succès de ce séminaire. Un IDEX a été sollicité et nous a été attribué afin de doubler la capacité des groupes de révision au second semestre.
- Un professeur invité en provenance de la Lettonie, M. ALFREDSSON, a été convié par la section de droit public et interviendra dans des enseignements et/ou activités de recherche. Sa venue sera financée par l'Unistra. M. LAPOUSTERLE ajoute que dans le cadre ERASMUS, il est également possible de faire intervenir des enseignants étrangers.

2. Adoption du procès-verbal du 17/10/2016.

- En l'absence de demande de modification, le procès-verbal du 17/10/2016 a été adopté à l'unanimité.

3. Approbation du budget 2017

Mme le Doyen rappelle que le budget a été communiqué aux membres du Conseil en amont et qu'il est présenté selon une nouvelle structure par rapport au budget 2016 selon les directives de l'Unistra. Mais dans l'ensemble, les grandes masses restent inchangées.

Mme DONGOIS, responsable administrative, souligne que le budget proposé est en équilibre entre les recettes et les dépenses. Les changements concernant la structure du budget répondent, pour l'ensemble des entités de l'Université, au format GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) avec une nomenclature des comptes budgétaires simplifiée. Cela fait suite au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

D'autre part, le calcul de la dotation de l'Université à la Faculté de droit, qui représente 13% des ressources totales, comprend pour la première fois le reversement du service de la formation continue. En outre, les frais de gestion qui figuraient auparavant en dépenses dans le budget ont directement été prélevés dans la dotation.

Les recettes propres de la Faculté de droit représentent 77% des recettes totales. Elles proviennent essentiellement des formations en apprentissage (CFAU et CFPB) dont les recettes sont quasiment

identiques à celles de l'année dernière. Par rapport au budget 2016, les recettes propres sont moindres. Cela s'explique par le fait que l'atelier de reprographie a été réaffecté à la DALI (Département des affaires logistiques intérieures). Dans le budget n'apparaissent donc plus les lignes budgétaires en recettes et en dépenses de la reprographie.

D'autre part, les recettes des droits d'inscription provenant des DU sont moindres de même que ceux de l'IEJ qui n'a plus de préparation intensive.

Enfin, la Faculté de droit ne gère plus le budget du CEIFAC, qui était une opération neutre et fléchée. Par contre, elle récupère la gestion du Concours Cassin. Les recettes, composées de subventions, sont exclusivement destinées au fonctionnement du Concours Cassin, c'est également une opération neutre et fléchée dans le budget.

En ce qui concerne les dépenses, leur répartition reste proche de celles prévues au budget 2016. Mais certains choix ont orienté des dépenses nouvelles dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion. Il s'agit d'une volonté de développer la communication interne et externe, de renforcer la sécurité, d'améliorer la sonorisation des grandes salles de cours des 3^e et 4^e étages en lien avec les travaux et de réaménager le hall d'accueil entre autres. Enfin, des dépenses importantes seront allouées aux travaux de rénovation de la Faculté de droit.

M. le bâtonnier LUTZ-SORG, demande pourquoi la Faculté de droit est désormais en charge de la gestion du Concours Cassin. Mme DONGOIS répond que l'IEP, qui en était en responsable auparavant, n'a plus souhaité s'y engager.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Doyen propose de passer au vote du budget.

- Les membres du Conseil ont approuvé le budget à l'unanimité.

4. Le catalogue des tarifs

Mme DONGOIS présente le catalogue des tarifs 2017. Leur montant reste identique par rapport à l'année dernière mais les tarifs relatifs à la reprographie ont été supprimés suite à la réaffectation de l'atelier de reprographie à la DALI.

- Les membres du Conseil se sont prononcés à l'unanimité en faveur du catalogue des tarifs 2017.

5. Demandes de subvention

Mme DONGOIS expose les différentes subventions demandées.

- Association Office Régional de l'Intégration et de la Ville de Strasbourg (ORIV)

Dans le cadre du DU Droit société et pluralité des religions, il est proposé au Conseil de faculté de voter une subvention de 600 euros attribuée à l'ORIV. Cette subvention vient se substituer à la rétribution de neuf heures de formation données par la directrice de l'ORIV, Mme Murielle MAFFESSOLI aux étudiants du DU au cours de l'année universitaire 2015-2016. Il est précisé que le DU Droit société et pluralité des religions est entièrement financé par une subvention publique dont bénéficie la Faculté de droit.

- Les membres du Conseil se sont prononcés en faveur de l'attribution de la subvention d'un montant de 600 euros à l'ORIV.

Nombre de votants : 30

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 1

Nombre d'abstention : 2

- Association des étudiants du Master 2 Droit pénal et sciences criminelles : Concours Lombois

Une équipe composée de 3 étudiants des Masters 2 Droit pénal et sciences criminelles et Droit pénal de l'Union Européenne ainsi qu'un doctorant accompagnateur souhaite représenter la Faculté de droit de Strasbourg au concours Lombois, prestigieux concours de plaidoirie portant sur le droit pénal international. Les frais de transport et d'inscription sont à la charge des participants, ils sont évalués à 540 euros. L'association des étudiants de M2 Droit pénal et sciences criminelles demande une aide financière à la Faculté de droit de 400 euros.

- Les membres du Conseil se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la subvention d'un montant de 400 euros à l'association des étudiants du Master 2 Droit pénal et sciences criminelles.

- Association des étudiants du Master 2 Droit et Gestion de Patrimoine

L'association Master 2 Conseil en gestion de patrimoine a pour objet de coordonner des conférences, rencontres avec des professionnels afin de promouvoir le master. Il organise également des manifestations pour la récolte de fonds afin de financer un séjour à Toulouse où se déroule un examen permettant l'obtention du Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine. Seize étudiants se sont inscrits pour passer l'examen du 20 au 25 mars 2017. Le budget correspondant aux frais de déplacement et d'hébergement pour 16 étudiants s'élève à 4000 euros.

L'association demande une aide financière à hauteur de 1000 euros à la Faculté de droit.

- Les membres du Conseil se sont prononcés en faveur de l'attribution de la subvention d'un montant de 1000 euros à l'association Master 2 Conseil en gestion de patrimoine.

Nombre de votants : 30

Nombre de voix pour : 28

Nombre de voix contre : 2

Nombre d'abstention : 0

6. Remise des prix 2015-2016

- Prix financés par la donation de la Maison Kammerzell

En 2015, en collaboration avec la Fondation de l'Université, la Faculté de droit a été dotée de 50000 euros par la Maison Kammerzell. L'ancienne équipe décanale ainsi que l'équipe actuelle ont convenu que cette donation serait destinée, au fil des ans, à financer certains étudiants méritants. Cette année, elle récompense les étudiants les plus méritants de :

- La capacité deuxième année
- La licence 2 AES
- Le master 1 AES
- La thèse Histoire du Droit

➤ Les membres du Conseil se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution des prix par la Maison Kammerzell.

- Attribution des prix par la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Mme le Doyen rappelle qu'il revient aux directeurs des Masters 2 de s'entretenir avec de possibles donateurs pour obtenir des prix. La plupart des formations couvertes l'année précédente ont vu leur renouvellement. Toutefois, très récemment, certains donateurs ont préféré ne pas renouveler la dotation ou ont manifesté le souhait de voir la dotation attribuée à un autre master. Ainsi, afin de permettre aux directeurs des Masters 2 visés d'entamer la recherche de nouveaux donateurs, il est proposé que la Faculté prenne en charge de façon ponctuelle et exceptionnelle les prix des masters dotés l'année dernière et qui ne le seront plus cette année.

De plus, la Faculté de droit décernera le prix de la thèse en droit privé.

➤ Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution des prix versés par la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

- Principe du reversement du montant des prix aux lauréats

Chaque année, les étudiants les plus méritants de la Faculté de droit sont récompensés par des prix financés par des entreprises ou des organismes extérieurs à l'Université.

Lorsque les prix sont versés directement par les parrains à l'Université, un reversement doit être fait ensuite de l'Université aux lauréats.

➤ Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du principe de reversement des prix aux lauréats.

7. Règlement intérieur

Mme le Doyen présente le règlement intérieur de la Faculté de droit. Elle souligne qu'il a été rédigé en conformité avec celui de l'Unistra et qu'il a été adapté à la réalité de notre composante. Il a par ailleurs déjà été soumis à la lecture des membres de l'Assemblée de faculté qui ont voté à l'unanimité.

- Les membres du Conseil se sont prononcés à l'unanimité en faveur du règlement intérieur de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

8. Divers

- Mme le Doyen rappelle la journée organisée par Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD et Mme le professeur Fabienne GAZIN en hommage à Dorothee MEYER le 27 janvier 2017.
- M. HILT mentionne que les Journées Universitaires se tiendront les 2 et 3 février 2017 au Parc des expositions du Wacken. Les deux stands, celui de Droit et celui de l'Administration Economique et Sociale ont vocation à informer et intéresser le plus grand nombre de personnes et ont un vif succès.
- Mme le Doyen informe qu'il a été procédé à la rénovation du sol des couloirs du 5^e étage.

Mme le Doyen remercie pour la présence et la participation.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil prend fin à 10h42.

Le Doyen,



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

Dates des prochains Conseils de Faculté (ajustements possibles).

- Lundi 23 janvier 2017
- Lundi 10 avril 2017
- Mardi 09 mai 2017